



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE CANTON DE VAUD

Juillet 2012: faible hausse du chômage

Le canton de Vaud a vu son taux de chômage progresser de 0.1 point pour se fixer à 4.4% à la fin du mois de juillet 2012. Depuis la fin du mois de janvier de cette année, le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 4.9% à 4.4%, le nombre de chômeurs ayant diminué de 1868 personnes en 6 mois.

Le nombre de chômeurs inscrits(1) dans le canton de Vaud s'établit à 16'568, soit 406 personnes de plus qu'à la fin du mois de juin 2012 (+2.5%). L'effectif des demandeurs d'emploi(2) augmente de 275 personnes (+1.3%) et s'élève à 22'153.

Durant le mois de juillet, les ORP vaudois ont inscrit 2725 nouveaux demandeurs d'emploi (+11%) par rapport à juin 2012, alors que 2450 dossiers ont été annulés, dont 1420 pour le motif de retour à l'emploi.

Par rapport au mois précédent, les classes d'âges dont le nombre de chômeurs augmente sont les moins de 20 ans (+ 146; + 45.8%), les 20 à 29 ans (+ 185; + 5%) et les 30 à 39 ans (+ 94; + 2.1%).

Le groupe de professions le plus impacté par l'augmentation mensuelle du nombre de chômeurs est celui des employés de commerce (+ 93 personnes, soit + 6%).

Le taux de chômage augmente ou reste stable dans tous les districts. Le Jura-Nord vaudois (+0.3) à 4.4% et la Broye-Vully (+0.3) à 4.1% subissent les plus fortes hausses. Le district de Lausanne conserve le plus haut taux enregistré dans le canton (+0.1) à 6%.

Les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) inscrits auprès d'un ORP en tant que chômeurs s'élèvent à 2'671, en faible augmentation mensuelle (+0.3%) et annuelle (+1.2%).

Le taux de chômage officiel (4.4%) est calculé sur la base du nouveau relevé structurel des personnes actives du dernier recensement fédéral de la population de 2010, soit 373'867 personnes.

A noter que le canton de Vaud rassemble à lui seul 76% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse. S'il pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0.7 point et atteindrait 3.7%.

NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur www.vd.ch/emploi (rubrique Statistiques)

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et immédiatement disponible pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 août 2012

DECS, François Vodoz, remplaçant du chef du Service de l'emploi, 021 316 61 10 - francois.vodoz@vd.ch